



## Pour demander l'asile en France, la première chose à faire c'est d'aller à une plateforme du pré-accueil

Vous n'avez plus besoin de trouver une adresse pour commencer la démarche d'asile. C'est-à-dire que dès que vous arrivez en France vous devez vous présenter dans une des Plateformes d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA). Ces plateformes sont les points de premier accueil de tous les demandeurs d'asile, même si vous avez l'adresse d'un ami ou d'une famille qui vous héberge.

**PADA** : Les PADA (Plateformes d'Accueil des Demandeurs d'Asile) sont des organismes/associations qui sont conventionnés par l'OFII (Office Français d'Immigration et d'Insertion) pour le premier accueil des demandeurs d'asile afin de les informer, les orienter et les accompagner. Elles se chargent de la saisie en ligne des données du formulaire de demande d'asile et fixent un rendez-vous au Guichet unique pour demandeur d'asile (GUDA) qui réunit la préfecture et l'OFII.

Il y a au moins une PADA dans chaque région de France, parfois plusieurs. En région parisienne, il y a une PADA par département.

---

### Dom'Asile

*Domiciliation et accompagnement des personnes exilées*  
46 boulevard des Batignolles, 75017 Paris [France]  
E-mail : [domasile@gmail.com](mailto:domasile@gmail.com) ; Tél : + 33 1 40 08 17 21  
[www.domasile.org](http://www.domasile.org) / [www.domasile.info](http://www.domasile.info)